

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SÈVRES



Niort le 11 janvier 2008

Monsieur J-Y SABOURIN
Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire,

J'ai omis de préciser lors de l'examen du projet de POS à la mairie de GRANZAY-GRIPT les mesures concernant la Zone d'Activités des Pierrailleuses. En effet celle-ci impacte la Zone de Protection Spéciale des oiseaux de plaine. Le Groupe Ornithologique demande la mise en place de mesures compensatoires dès que de nouvelles activités s'installent, c'est à dire quelques hectares de cultures gérées de manière favorable à ce cortège d'oiseaux.

Je suis à votre disposition pour plus amples informations.

Comptant sur votre diligence,
Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire, mes sentiments les meilleurs.

Gustave TALBOT Président du Groupe Ornithologique.

OBSERVER
CONNAITRE
PROTÉGER

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres 12 rue J. Cugnot 79000 Niort Tél : 05.49.09.24.49
Mél : contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org> Soutenez et adhérez à l'association !

Les oiseaux sauvages